



RENSEIGNEMENTS UTILES AUX PARENTS USAGERS DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL



La Garde en milieu familial répond aux besoins des parents qui désirent offrir à leur enfant un environnement :

- ✦ Convivial, stable et confortable
- ✦ Composé d'enfants d'âges différents, à l'image d'une famille
- ✦ Qui rappelle à l'enfant sa propre résidence, avec ce que cela comporte de rassurant.

QUELLES SONT LES FONCTIONS DU BUREAU COORDONNATEUR ?

Notre bureau coordonnateur (BC) doit agir dans le respect du statut de la travailleuse autonome des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) qu'il reconnaît sur le territoire de la MRC Le Haut-Saint-Laurent et ce conformément aux directives et instructions du ministre.

Plus précisément, le BC a pour fonctions:

- D'accorder, renouveler, suspendre ou révoquer la reconnaissance des RSG qu'il a reconnues;
- D'assurer le respect des normes déterminées par la loi applicables aux RSG;
- De répartir, selon le besoin des parents, les places donnant droit à des services de garde subventionnés;
- De s'assurer que les parents sont admissibles à la contribution réduite;
- D'administrer le paiement de subventions aux RSG;
- De rendre disponible aux parents de l'information concernant la prestation de services de garde en milieu familial.
- D'offrir, sur demande, un soutien pédagogique et technique;
- De traiter les plaintes concernant les RSG qu'il a reconnues.

UN SERVICE DE GARDE DE QUALITÉ !

Un service de garde de qualité est un service qui est capable de reconnaître les besoins des enfants et d'y répondre. La RSG doit notamment appliquer un programme éducatif comportant des activités qui ont pour buts de :

- ✦ Favoriser le développement global de l'enfant.
- ✦ D'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement.

Le programme éducatif comprend également des services de promotion et de prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

DEVENIR MEMBRE DE LA CORPORATION

Tout usager des services de garde de la corporation peut se prévaloir de son droit d'être membre de la corporation en payant sa cotisation annuelle. Ceci vous donne droit d'assister aux assemblées annuelle et extraordinaire, ainsi que le droit de voter pour élire les administrateurs qui siègeront au CA. Vous avez aussi la possibilité d'y être élu si vous le souhaitez. Pour devenir membre, il vous suffit de compléter le bulletin « Demande d'adhésion » que vous trouverez joint au présent dépliant.

PAS SATISFAIT ? COMMENT PORTER PLAINTE ?

Toute personne peut porter plainte pour dénoncer un fait ou une situation prévalant dans un service de garde qui la laisse croire qu'il y a manquement à la Loi ou à ses règlements ou si elle constate une situation qui menace la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants. Le conseil d'administration (CA) doit recueillir et traiter toute plainte provenant de toute personne concernant un membre du personnel, une responsable de service de garde, un parent, une personne agissant au nom de la corporation ou du CA lui-même. Pour ce faire, le CA a désigné des personnes responsables du traitement des plaintes qui doivent être traitées avec diligence et confidentialité. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau coordonnateur.

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

Sachez que nous sommes disposées à répondre à toutes vos questions. Nos heures de bureaux sont du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Si vous communiquez avec nous en dehors de cet horaire, vous pouvez laisser un message et nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SERVICES DE GARDE, LA LOI ET SES RÈGLEMENTS, ETC.

Vous pouvez aller sur le site web du *Ministère de la Famille et des Aînés* au : www.mfa.gouv.qc.ca

**Bureau coordonnateur de la garde
en milieu familial du CPE Kaléidoscope CCC**

24, rue Prince

Huntingdon, Québec, JOS IHO

Téléphone: 450.264.4449 Télécopieur: 450.264.4411

Ligne sans frais : 1.877.264.4440

courriel : dsherry@cpekaleidoscope.com

www.cpekaleidoscope.com